



PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 Mars à 20h30

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le lundi 29 Mars 2021 à 20h30, à la salle des fêtes de l'espace J Capellini.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire. Willy AUTHESSERRE

Présents (17) : M. Pujol, C. Villain, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, Y. Drezen, W.Authesserre, C.Barthès, D.Gaspar, G. Estaves, F. Bonifasse, V. Prouteau, P. Porte, S. Charlotte, F. Larroque, P. Labourgade A. Rivera, J. Journet,

Absents excusés (2) : V. Deloze, M. Sellier

Absents (0) :

Procurations (2) : V. Deloze a donné procuration à A.Pinaud-Verdier, M. Sellier a donné procuration à A. Rivera

Est nommée secrétaire de séance : A.Pinaud-Verdier

Est nommée secrétaire auxiliaire : M. de Clédat.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget assainissement
2. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget Assainissement
3. Approbation du Compte de gestion 2020 du budget de la Commune
4. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget de la Commune
5. Commission d'Appel d'Offres ad hoc pour la réhabilitation d'une partie du groupe scolaire
6. Modification délibération n°20210308 relative à l'autorisation donnée au maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Présentation commissions communautaires
- Réception de l'éclairage public du Résimat 2
- Rencontre SDE : étude réseau de chaleur collectif

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35

Monsieur le Maire informe les conseillers que le PV de la séance du 15 Mars sera soumis à l'approbation du Conseil à la séance du 15 Avril.

20210311 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Votants : 19</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 19</i>
---------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------------

20210312 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT
--

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint en charge des réseaux, **Marc PUJOL** qui explique et détaille les éléments de la délibération.

A la demande d'Antonella RIVERA, Monsieur le Maire présente les annuités de la dette.

Catherine VILLAIN ajoute que les redevances d'assainissement du compte 70611 comprennent la PFAC et ajoute que les prélèvements sont à jour, à l'exception d'un dossier.

Devant l'absence de question de l'assemblée Monsieur le Maire se retire et **Yann DREZEN**, 1^{er} adjoint, soumet la délibération au vote.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du service d'assainissement qui s'établit comme suit :

Exploitation

Dépenses : 61 645.47 €

Recettes : 42 606.99 €

Déficit de clôture : - 19 038.48 €

Excédent antérieur reporté 2020 : 54202.20 €

Total excédent à reporter en 2021 : 35 163.72 €

Investissement

Dépenses : 407 800.71 €

Recettes : 75 336.15 €

Déficit d'investissement : - 332 464.56 €

Excédent antérieur reporté 2020 : 345 700.53 €

Total excédent à reporter en 2021 : 13 235.97 €

Hors de la présence de Willy AUTHESSERRE, Maire, **le conseil municipal approuve à l'unanimité,** le compte administratif 2020 du budget assainissement.

<i>Votants : 19</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 19</i>
---------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------------

20210313 OBJET : PROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Votants : 19</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 19</i>
---------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------------

20210314 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la Commune et détaille les dépenses et les recettes Antonella RIVERA demande les raisons du gros écart au niveau des personnels non titulaires.

Alexandra PINAUD-VERDIER explique l'incertitude du renouvellement des contrats aidés.

Suite à la présentation par Monsieur le Maire des dépenses de fonctionnement, Antonella RIVERA constate l'augmentation des redevances du périscolaire. Monsieur le Maire lui confirme la hausse des recettes de la cantine.

Antonella RIVERA interroge sur les recettes du photovoltaïque et Catherine VILLAIN lui précise qu'il y a deux types de recettes du photovoltaïque, les loyers et les produits liés à la production.

Patrick LABOURGADE demande une explication sur la dépense du mât autonome de la Thomaze.

Monsieur le Maire indique qu'il correspond à l'arrêt de bus et Marc PUJOL précise que le SDE ne l'a pas facturé.

Antonella RIVERA regrette que la municipalité n'ait pas fait la réfection complète du terrain de foot compte tenu de l'excédent du résultat.

Thierry PASSERA lui rappelle qu'au moment de prendre la décision le montant des travaux de l'école n'était pas encore connu et que c'est la raison pour laquelle l'ensemble du conseil a souhaité réaliser uniquement l'éclairage.

Monsieur le Maire ajoute qu'il était raisonnable d'être prudent.

Après avoir interrogé les conseillers sur d'éventuelles autres questions, il se retire et Yann DREZEN soumet au vote.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 1 510 878.18 €

Dépenses : 1 130 888.43 €

Excédent de clôture : 379 989.75 €

Excédent antérieur reporté : 487 767.91€

Excédent à reporter en 2021 : 867 757.66 €

Investissement

Recettes : 1 048 932.73 €

Dépenses : 904 716.83 €

Excédent de clôture : 144 215.90 €

Excédent antérieur reporté : 256 887.83 €

Excédent à reporter en 2021 : 401 103.73 €

Hors de la présence de Willy AUTHESSERRE, Maire de la commune, **le conseil municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif 2020 de la commune.

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Contre : 0	Pour : 19
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210315 OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) AD HOC - MARCHE POUR LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DU GROUPE SCOLAIRE D'ORGUEIL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la décision de créer des CAO Ad Hoc pour chaque marché passé en procédure adaptée même si ce n'est pas obligatoire. Il a consulté l'ensemble des élus du Conseil municipal et Frédéric BONIFASSE a déposé une liste constituée de Frédéric BONIFASSE, Patrick LABOURGADE, Virginie PROUTEAU comme membres titulaires et Marc PUJOL, Alexandra PINAUD-VERDIER et Dominique GASPAS comme membres suppléants.

Monsieur le Maire interroge pour savoir s'il y a une autre liste et propose le vote à main levée.

Virginie PROUTEAU demande la date prévue de la CAO, Monsieur le Maire l'informe que pour le moment elle est fixée au lundi 26 Avril.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la Commission d'appel d'offres (CAO) intervient à titre principal dans le choix des offres donc dans l'attribution des marchés. Elle est obligatoire en procédure formalisée. Cependant, même en procédure adaptée, compte tenu des montants de certains marchés, il peut être opportun de la consulter. Ainsi la CAO pourra en procédure adaptée donner son avis mais elle ne pourra pas attribuer le marché.

Il rappelle également que conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, la commune pourra instituer des CAO ad hoc par type de marché. Les consultations relatives à la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie et relative au projet de requalification des espaces publics du centre historique étant en cours, il convient de désigner les membres de la CAO pour l'analyse et le choix des offres.

VU les dispositions de l'article L 1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411 du même code ;

VU les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des Collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au seuil du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en vertu de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales. Faisant application de ce dernier point, la désignation des délégués se fera par un vote à main levée

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste est déposée :

Frédéric BONIFASSE, Patrick LABOURGADE, Virginie PROUTEAU membres titulaires
Marc PUJOL, Alexandra PINAUD-VERDIER et Dominique GASPARD membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote.

Sont déclarés élus à l'unanimité :

Frédéric BONIFASSE, Patrick LABOURGADE, Virginie PROUTEAU membres titulaires
Marc PUJOL, Alexandra PINAUD-VERDIER et Dominique GASPARD membres suppléants
pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

<i>Votants : 19</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 19</i>
---------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------------

20210308-02 OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Suite à une erreur dans le montant des crédits ouverts, Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer de nouveau et à modifier la délibération n° 20210308 du 15 Mars 2021.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits. »

Monsieur le Maire rappelle que le plafond est le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », restes à réaliser, les opérations patrimoniales.

Monsieur le Maire rappelle que pour 2020 le budget était de 1 589 405,67 €. Le chapitre 16 était de 200 000,00 €, les RAR étaient de 578 386,32 €, les opérations patrimoniales (041) étaient de 374 733,00 € et la décision modificatrice n°1 de 2 500,00 €. Par conséquent, le montant global des crédits ouverts est de 433 786,35 € et le quart des crédits autorisés avant le vote du BP est de 108 446,59 €.

Monsieur le Maire s'engage à ne pas dépasser le quart des crédits ouverts au budget en 2020 soit ¼ de 433 786,35 € soit un montant de 108 446,59 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont :

Arkhidéa (diagnostic) : compte 21318 : 4 354.56 € (AE)

Aqualis (diagnostic) : compte 21538 : 3 240.00 € (AE)

Socotec (SPS marché Mairie) : compte 21318 : 166.80 € (BC n°2021-0006I)

Darty (extracteur de jus) : compte 21578 : 229.99 € (BC n°2021-0015I)

IES (DPE mairie) : compte 21318 : 2 160.00 € (BC n°2021-0004I)

Solingeo (étude géothermie espaces publics) : compte 2128 : 3 300.00 € (BC n°2021-0021I)

Costapéraria (aménagement arrêt de bus Videlfau) : 2 050 €

Boulangier (remplacement lave-linge école) : compte 2158 : 329.00 €

Nicolas DUBOIS (économiste – réhabilitation du groupe scolaire) : compte 21312 : 3600.00 €

SARTOR (porte local technique) : compte 21318 : 660.00 €

LECLERC Villemur (Sapins écoles) : compte 2188 : 219.05 €

Soit un total : 20 309.40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 19 voix pour :

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-avant.

<i>Votants : 19</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 19</i>
---------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------------

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations réception éclairage public Résimat 2

Marc PUJOL annonce qu'il a procédé avec Catherine VILLAIN et en la présence de Monsieur Bru du SDE, de Madame GAU-MARINOLI, responsable voirie de la Communauté de communes, et des services d'Inéo, à la réception de l'éclairage public du chantier Résimat 2. Le reste du chantier sera réceptionné dans un second temps. **Catherine VILLAIN** en a profité pour informer les services d'Inéo des problèmes rencontrés par la commune sur ce chantier.

Elle précise aussi qu'il reste quelques poteaux à enlever et que les bas-côtés doivent être repris car dangereux. C'est un chantier sur lequel l'entreprise d'installation de la fibre est passée après le SDE, le chantier n'étant pas terminé. A ce jour chacun des intervenants se renvoie la balle pour assumer la nécessaire remise en état.

Marc PUJOL rappelle que le chantier a été retardé en raison de la pose de la fibre sur les poteaux qui allaient être déposés.

Information concernant projet de réseau de chaleur collectif

Yann DREZEN rappelle que lors de la réunion de lancement des espaces publics, le président du SDE avait annoncé la possibilité de lancer des études d'opportunité gratuite concernant un réseau de chaleur collectif. A la demande de la commune, une rencontre entre Monsieur le Maire, Yann Drezen, Marc Pujol et le SDE a eu lieu récemment. Sébastien Chevet et Gaël Simplicien pour le SDE ; Céline Versaevol pour Quercy Energie. Les bâtiments publics énergivores ont été identifiés et des pistes de réflexions pertinentes ont été soulevées. Après avoir visiter les bâtiments publics, le SDE reviendra vers la commune début Mai pour annoncer l'éventuelle opportunité de créer un réseau de chaleur collectif.

Marc PUJOL rappelle que ces études de faisabilité sont gratuites et **Yann DREZEN** ajoute que ce sont des « pré réflexions » qu'il convient de mener maintenant.

Virginie PROUTEAU demande si une réflexion concernant la climatisation de la salle des fêtes est menée car certains habitants ne la louent pas car il n'y a pas la climatisation, **Monsieur le Maire** l'informe que pour le moment les réflexions portent uniquement sur le réseau de chaleur et **Yann DREZEN** précise qu'en effet c'est une question qu'il faut développer.

Présentation de la Commission communautaire « service à la population et politiques sociales »

En tant que membre de cette commission, **Monsieur le Maire** en explique les contours liés aux compétences optionnelles de la CCSTG « Action sociale d'intérêt communautaire » et « Création et gestion des Maisons de services au public ». Ces compétences impliquent la gestion des crèches, des Relais d'assistantes maternelles, des animations extra-scolaires d'une partie du territoire, du Centre social intercommunal Arc en Ciel, du dispositif France services et du chantier d'insertion « Les jardins du Tembourel ». **Monsieur le Maire** détaille chacun de ces services. Il précise aussi qu'avec **Alexandra PINAUD-VERDIER**, ils ont le projet de rencontrer les différentes assistantes maternelles de la commune pour faire un point de situation.

Présentation de la Commission Administration générale

Antonella RIVERA présente cette Commission dont elle est membre. Récemment le groupe a étudié les Comptes Administratifs de l'EPCI (qui comprend le Compte administratif principal et ceux des zones d'activités, de l'Office du Tourisme et de la déchetterie). Elle annonce que le CA principal est bon et que tous les comptes annexes sont déficitaires. Il reste un souci sur la déchetterie pour laquelle des gros investissements seront nécessaires. La DRIMM se décharge de plus en plus du recyclage, paye la taxe générale sur les activités polluantes et répercute cette taxe sur la collectivité. Elle ajoute que la CCGSTG est en sous-effectifs mais qu'il est prévu 10 embauches en 2021. Elle ajoute que le Directeur administratif et financier vient d'être remplacé.

Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé aux élus le Rapport d'orientations budgétaire de la CCGSTG sur lequel il sollicite leurs avis pour préparer le Débat d'orientations budgétaires. Ce sont de gros enjeux et il faut positionner la Commune sur certains projets. En termes de ressources humaines, il y a des

services en souffrance : voirie, déchetteries... Il y a aussi le projet de déchetterie qui n'est pas tranché.
C. VILLAIN rappelle le déficit humain au sein du service voirie et informe les conseillers qu'avec Mme GAU-MARINOLI, elles ont prévu de faire un constat d'huissier avant tout démarrage de gros travaux.

Informations diverses

Cédric BARTHES annonce qu'en fin de semaine l'ADMR a posé l'adhésif et la pré-enseigne sur le local. Ils sont ouverts les mardis et jeudis de 9h à 16h pour les salariés uniquement pour le moment. Il annonce que Madame PY va embaucher un(e) salarié(e) au 1^{er} Avril.

Marc PUJOL annonce qu'il s'est rendu avec **Frédéric BONIFASSE** à la réunion du SIAEP => le prix du m3 augmente de 0.3 centimes d'euros pour financer notamment la rénovation des canalisations qui représentent environ 500 km. Il précise que le rendement du réseau n'est pour le moment que de 30%. Le SIAEP a obtenu 50 % de subventions auprès de l'Agence de l'eau et a lancé une étude patrimoniale de sectorisation pour anticiper le changement de canalisation et ajouter 17 débitmètres, ce sera plus rapide pour la recherche de fuites.

Informations diverses du Maire

- Giovanni FONTAINE quitte le service technique à la fin du mois, il souhaitait partir, Monsieur le Maire a accordé une rupture d'un commun accord.
- Avec **Yann DREZEN**, ils doivent rencontrer Mme Fourcherot, la nouvelle secrétaire générale de la Préfecture afin de lui présenter les projets d'Orgueil et notamment le projet du Centre Bourg
- Un dossier de CEE (Certificat d'Economie d'Energie) comprenant des équipements gratuits des économiseurs d'eau a été déposé.
- La Commission de sécurité s'est tenue à l'école avec le SDIS : tout est parfaitement en règle
- YakaJouer Ados a sollicité **Alexandra PINAUD-VERDIER** pour la réalisation d'un chantier-jeunes : la peinture des mains courantes du stade leur a été proposé.
- Le service mobilité de la Région a livré des nouveaux panneaux concernant le bus Lio, le service technique les a posés, l'information a été donnée sur Panneau Pocket.

Monsieur le Maire lève la séance à 22H00

